



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le 4 juin à 18H30, le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la mairie,  
En séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 11

Membres absents : 8

### **Membres présents :**

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, MOREAU Geneviève, DESVIGNES Mickaël, SEGUIN Brigitte, CORBEL Stéphane, SERVAIS Françoise, PHELIPPON Jean-Luc, GRAND-CLEMENT Alain, BERNARD Michèle, PEYRELADE Jean-Claude, AUZANNEAU Chantal.

### **Membres absents excusés :**

M. SEINE Louis-André donne pouvoir à M. MORISSEAU Gilles  
Mme LEVENT Marie-Claude  
M. THEBAULT Pierre donne pouvoir à M. DESVIGNES Mickaël  
Mme GIRAUDET Claudine donne pouvoir à M. CORBEL Stéphane  
M. METIVIER Didier  
Mme NEVEU Isabelle donne pouvoir à Mme MOREAU Geneviève  
M. LEROY Mickaël  
M. LE GRASSE Jean-Pierre donne pouvoir à Mme AUZANNEAU Chantal.

**Secrétaire de séance** : Mme SERVAIS Françoise.

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 mai 2019**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

### **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019-2024 DE GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE – AVIS DE LA COMMUNE DE BIARD**

Dans l'objectif de répondre à une obligation légale et d'établir une stratégie commune et concertée en matière d'habitat à l'échelle de son territoire, Grand Poitiers, Communauté Urbaine, a initié une démarche d'élaboration de son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024.

Au vu de l'analyse du diagnostic, des objectifs et actions à mettre en oeuvre en matière d'habitat, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve le projet de Programme local de l'habitat 2019-2024 de Grand Poitiers, Communauté urbaine.

### **OPERATION DE RESTRUCTURATION, EXTENSION ET RENOVATION ENERGETIQUE DU FOYER GUILLAUME D'AQUITAINE**

Délibération retirée.

### **ADHESION AU DISPOSITIF « MON VILLAGE, ESPACE DE BIODIVERSITE » MIS EN PLACE PAR L'ASSOCIATION ABEILOCALS**

Au titre de la mise en oeuvre d'actions en faveur de la biodiversité et dans la perspective de créer « un espace pédagogique de la biodiversité » notamment à travers l'installation de ruches communales et la création d'espaces fleuris, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, se prononce en faveur de l'adhésion de la commune à l'association ABEILOCALS, sise à Savigny l'Evescault, pour la mise en oeuvre du dispositif « Mon Village, Espace de Biodiversité » sur le territoire communal.

## CONVENTION DE REALISATION DES DOSSIERS CNRACL – AVENANT N°2

En vue de la réalisation des dossiers CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Collectivités Territoriales), une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne a été conclue en 2015, pour une durée de 3 ans. Cette convention a été prorogée par avenant n°1 jusqu'au 31 décembre 2018.

Pour assurer la continuité de ce service, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, adopte, par avenant n°2, la reconduction de la convention précitée jusqu'au 31 décembre 2019.

## COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

### Décision n°7/2019 du 27/05/2019

Adoption d'un marché de travaux relatif à l'extension du presbytère pour la création d'un espace de stockage de matériel avec l'entreprise Sarl Perrin & Fils, sise à Vouneuil-sous-Biard, pour un montant total de 42 783.34 € HT.

### Décision n°8/2019 du 03/06/2019

Acquisition d'un véhicule utilitaire de type camion benne auprès de la société SDVI SUD, sise à Poitiers, pour un montant de 23 983.33 € HT.

## QUESTIONS DIVERSES

- Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI)
- Parvis de l'église
- Action écolo-citoyenne
- Bulletin municipal
- Calendrier des réunions et manifestations.

<b>M. MORISSEAU</b>	<b>M. SEINE</b>	<b>Mme MOREAU</b>	<b>M. DESVIGNES</b>
<b>Mme SEGUIN</b>	<b>Mme LEVENT</b>	<b>M. CORBEL</b>	<b>M. THEBAULT</b>
<b>Mme GIRAUDET</b>	<b>Mme SERVAIS</b>	<b>M. METIVIER</b>	<b>M. PHELIPPON</b>
<b>Mme NEVEU</b>	<b>M. LEROY</b>	<b>M. GRAND-CLEMENT</b>	<b>Mme BERNARD</b>
<b>M. PEYRELADE</b>	<b>Mme AUZANNEAU</b>	<b>M. LE GRASSE</b>	



République Française  
Département de la Vienne  
Arrondissement de Poitiers  
**COMMUNE DE BIARD**

**SEANCE DU 4 JUIN 2019**

Délibération n°2019/06/01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le 4 juin, à 18H30.

Le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 11

Membres absents : 8

**Membres présents** :

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, MOREAU Geneviève, DESVIGNES Mickaël, SEGUIN Brigitte, CORBEL Stéphane, SERVAIS Françoise, PHELIPPON Jean-Luc, GRAND-CLEMENT Alain, BERNARD Michèle, PEYRELADE Jean-Claude, AUZANNEAU Chantal.

**Membres absents excusés** :

M. SEINE Louis-André donne pouvoir à M. MORISSEAU Gilles  
Mme LEVENT Marie-Claude  
M. THEBAULT Pierre donne pouvoir à M. DESVIGNES Mickaël  
Mme GIRAUDET Claudine donne pouvoir à M. CORBEL Stéphane  
M. METIVIER Didier  
Mme NEVEU Isabelle donne pouvoir à Mme MOREAU Geneviève  
M.LEROY Mickaël  
M. LE GRASSE Jean-Pierre donne pouvoir à Mme AUZANNEAU Chantal.

**Secrétaire de séance** : Mme SERVAIS Françoise.

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019-2024 DE GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE –  
AVIS DE LA COMMUNE DE BIARD**

Par la délibération en date du 30 juin 2017, Grand Poitiers Communauté urbaine a lancé la démarche d'élaboration de son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024, dans l'objectif à la fois de répondre à une obligation légale et d'établir une stratégie commune et concertée en matière d'habitat à l'échelle de son territoire.

La démarche d'élaboration du PLH s'est déroulée de juillet 2017 à mars 2019 de manière concertée, avec des échanges réguliers avec les 40 communes, l'Etat et de nombreux partenaires. En particulier, deux "tournées communales" à l'automne 2017 et à l'automne 2018 ont permis dans un premier temps d'échanger sur la situation et les enjeux de chaque commune en matière d'habitat dans le cadre du diagnostic et dans un deuxième temps d'élaborer les fiches communales du programme d'actions territorial du PLH.

Le travail d'élaboration du PLH a commencé par une phase diagnostic, qui a permis d'identifier des enjeux, sur lesquels se sont basées les orientations, elles-mêmes déclinées par la suite en programme d'actions comprenant un volet thématique et un volet territorial.

Pour mettre en œuvre une politique de l'habitat ambitieuse et solidaire, qui s'inscrit dans son projet de territoire, contribuant à la mixité sociale et à la transition énergétique, en lien avec les autres politiques de la collectivité, le PLH propose donc quatre grandes orientations où Grand Poitiers affirme sa volonté :

D'être chef de file en matière de politique de l'habitat sur des objectifs partagés avec les communes et s'appuyant sur des partenariats forts (avec l'Etat, les bailleurs sociaux et les autres partenaires régionaux et locaux...) permettant la co-construction des décisions et des dispositifs

De renforcer son caractère attractif et accueillant au sein de la région Nouvelle-Aquitaine, par le renforcement de ses spécificités : agglomération à taille humaine, dynamique, accessible, au cadre de vie agréable, proche de la nature, ville universitaire importante...

De promouvoir un urbanisme des arts de vivre au sein de son territoire dans sa diversité humaine, sociale et géographique (art de vivre ensemble, respect et mise en valeur du patrimoine naturel et bâti, recherche de la qualité, etc.) via :

- L'adaptation des objectifs à chaque contexte pour un territoire fort des particularités des situations et jouant sur les complémentarités
- La recherche d'un positionnement du parc public, complémentaire à celui du parc privé et permettant à chaque ménage de choisir son lieu de vie
- La mise en œuvre d'une politique de peuplement contribuant à l'objectif général de mixité sociale

D'encourager fortement l'expérimentation et l'innovation pour répondre aux enjeux de transition énergétique, de transition numérique et pour inventer l'habitat de demain.

Pour atteindre ces objectifs, le PLH définit un programme de 18 actions thématiques.

En outre, il comprend une fiche par commune déclinant les objectifs et actions à mettre en œuvre à l'échelle communale.

Les objectifs de production inhérents à Biard sont les suivants :

Pour les logements neufs :

105 logements en hypothèse basse et 145 logements en hypothèse haute, soit une moyenne de 17 à 24 logements par an

Pour les logements sociaux (logements familiaux et en structure confondus) :

35 logements en hypothèse basse et 44 logements en hypothèse haute, soit une moyenne de 6 à 7 logements sociaux par an.

Sur le plan qualitatif, la recherche de la qualité des programmes d'habitat et l'accueil de primo-accédants doivent être favorisés notamment sur l'opération du Vignaud en cours.

Par ailleurs, une réflexion sur le développement du secteur des Bournalières et de la Fenêtre devra être engagée dans le cadre de la préparation du prochain PLH.

Considérant le quatrième alinéa de l'article L302-2 du Code de la construction et de l'habitation stipulant que le projet de Programme local de l'habitat arrêté par le Conseil communautaire est transmis aux communes qui disposent d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis,

Considérant que Grand Poitiers Communauté urbaine a arrêté son projet de Programme local de l'habitat 2019-2024 le 12 avril 2019 et l'a notifié à la commune de Biard, le 6 mai 2019, (réception du courrier de notification, le 7 mai 2019 en mairie),

Vu le projet de Programme local de l'habitat 2019-2024 de Grand Poitiers Communauté urbaine,

Vu la réunion de présentation des orientations, actions et enjeux communautaires du PLH aux conseillers, avec la participation de Grand Poitiers, le 27 mai 2019,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- Approuve le projet de Programme local de l'habitat 2019-2024 de Grand Poitiers Communauté urbaine
- Demande l'insertion de la fiche communale de Biard dans le document PLH.

<p><i>Certifié exécutoire le présent acte</i></p> <p><i>En vertu de l'article L 2131.1 du CGCT</i></p> <p>Transmis en Préfecture, le 07/06/2019</p> <p>Publié ou notifié, le 07/06/2019</p>	<p>Pour extrait certifié conforme</p> <p>Le Maire</p> <p>Gilles MORISSEAU</p>
---	---



République Française  
Département de la Vienne  
Arrondissement de Poitiers  
**COMMUNE DE BIARD**

**SEANCE DU 4 JUIN 2019**

Délibération n°2019/06/02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le 4 juin, à 18H30.

Le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 11

Membres absents : 8

**Membres présents** :

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, MOREAU Geneviève, DESVIGNES Mickaël, SEGUIN Brigitte, CORBEL Stéphane, SERVAIS Françoise, PHELIPPON Jean-Luc, GRAND-CLEMENT Alain, BERNARD Michèle, PEYRELADE Jean-Claude, AUZANNEAU Chantal.

**Membres absents excusés** :

M. SEINE Louis-André donne pouvoir à M. MORISSEAU Gilles

Mme LEVENT Marie-Claude

M. THEBAULT Pierre donne pouvoir à M. DESVIGNES Mickaël

Mme GIRAUDET Claudine donne pouvoir à M. CORBEL Stéphane

M. METIVIER Didier

Mme NEVEU Isabelle donne pouvoir à Mme MOREAU Geneviève

M.LEROY Mickaël

M. LE GRASSE Jean-Pierre donne pouvoir à Mme AUZANNEAU Chantal.

**Secrétaire de séance** : Mme SERVAIS Françoise.

**ADHESION AU DISPOSITIF « MON VILLAGE, ESPACE DE BIODIVERSITE » MIS EN PLACE PAR L'ASSOCIATION ABEILOCALS**

Dans le cadre de son projet de territoire, Grand Poitiers soutient l'association ABEILOCALS, sise à Savigny l'Evescault (86), dans le développement du dispositif « Mon Village, Espace de Biodiversité », pour accompagner les communes intéressées dans la mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité.

L'objectif est de reconnecter le citoyen à son environnement et de créer des liens entre les habitants.

L'association propose des outils pour que chacun (enfants, familles, élèves, agriculteurs, apiculteurs, élus, agents, partenaires sociaux) puisse s'approprier son territoire et s'impliquer dans la gestion collective de la biodiversité à travers des actions telles que la mise en place de ruches communales et d'espaces fleuris.

Le Maire rappelle que ce sujet a déjà été évoqué lors du conseil municipal du 6 mai dernier au cours duquel les conseillers ont été invités à participer à une réunion interactive prévue le mercredi 22 mai 2019 à 16h00, à Savigny l'Evescault.

Dans la perspective de créer « un espace pédagogique de la biodiversité » sur le territoire communal, il propose alors d'adhérer au dispositif précité en vue de l'installation de ruches sur le territoire.

Celles-ci pourraient d'ailleurs être implantées dans la partie du cimetière actuellement non utilisée (lieu éloigné des écoles).

Il est précisé que la participation de la commune à ce programme s'élève à 300.00 €, augmentée de 200.00 € par classe participante.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- Acte l'adhésion de la commune à l'association ABELocales, sise à Savigny l'Evescault (86), pour la mise en œuvre du dispositif « Mon Village, Espace de Biodiversité » sur le territoire communal, dès 2019, sous réserve d'être retenu pour la réalisation de ce projet
- S'engage à réaliser les actions prévues par ce dispositif,
- Décide de prendre en charge les frais de participation à cette opération, selon les montants précités,
- Autorise le Maire à signer la convention correspondante et tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de ce projet.

<p><u>Certifié exécutoire le présent acte</u> <i>En vertu de l'article L 2131.1 du CGCT</i></p> <p>Transmis en Préfecture, le 07/06/2019 Publié ou notifié, le 07/06/2019</p>	<p>Pour extrait certifié conforme</p> <p>Le Maire</p> <p>Gilles MORISSEAU</p>
---	---



République Française  
Département de la Vienne  
Arrondissement de Poitiers  
**COMMUNE DE BIARD**

**SEANCE DU 4 JUIN 2019**

Délibération n°2019/06/03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le 4 juin, à 18H30.

Le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 11

Membres absents : 8

**Membres présents** :

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, MOREAU Geneviève, DESVIGNES Mickaël, SEGUIN Brigitte, CORBEL Stéphane, SERVAIS Françoise, PHELIPPON Jean-Luc, GRAND-CLEMENT Alain, BERNARD Michèle, PEYRELADE Jean-Claude, AUZANNEAU Chantal.

**Membres absents excusés** :

M. SEINE Louis-André donne pouvoir à M. MORISSEAU Gilles

Mme LEVENT Marie-Claude

M. THEBAULT Pierre donne pouvoir à M. DESVIGNES Mickaël

Mme GIRAUDET Claudine donne pouvoir à M. CORBEL Stéphane

M. METIVIER Didier

Mme NEVEU Isabelle donne pouvoir à Mme MOREAU Geneviève

M. LEROY Mickaël

M. LE GRASSE Jean-Pierre donne pouvoir à Mme AUZANNEAU Chantal.

**Secrétaire de séance** : Mme SERVAIS Françoise.

**CONVENTION DE REALISATION OU DE CONTROLE CNRACL – AVENANT N°2**

Vu la convention conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne, en vue de la réalisation des dossiers CNRACL pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,

Vu l'avenant n°1 à la convention précitée prorogeant ladite convention jusqu'au 31 décembre 2018,

Vu la proposition faite au Centre de Gestion de la Vienne par la Caisse de Dépôt et de Consignations en faveur d'une prolongation de ce contrat jusqu'au 31 décembre 2019,

Il est alors demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la reconduction, par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2019, de la convention initiale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- Adopte l'avenant n° 2 à la convention avec le Centre de Gestion de la Vienne pour la réalisation des dossiers CNRACL jusqu'au 31 décembre 2019.
- Autorise le Maire à signer ledit avenant et tout document à intervenir dans le cadre de cette affaire.

Certifié exécutoire le présent acte

*En vertu de l'article L 2131.1 du CGCT*

Transmis en Préfecture, le 07/06/2019

Publié ou notifié, le 07/06/2019

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Gilles MORISSEAU





République Française  
Département de la Vienne  
Arrondissement de Poitiers  
**COMMUNE DE BIARD**

**SEANCE DU 4 JUIN 2019**

Délibération n°2019/06/04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le 4 juin, à 18H30.

Le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 28 mai 2019, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 11

Membres absents : 8

**Membres présents** :

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, MOREAU Geneviève, DESVIGNES Mickaël, SEGUIN Brigitte, CORBEL Stéphane, SERVAIS Françoise, PHELIPPON Jean-Luc, GRAND-CLEMENT Alain, BERNARD Michèle, PEYRELADE Jean-Claude, AUZANNEAU Chantal.

**Membres absents excusés** :

M. SEINE Louis-André donne pouvoir à M. MORISSEAU Gilles

Mme LEVENT Marie-Claude

M. THEBAULT Pierre donne pouvoir à M. DESVIGNES Mickaël

Mme GIRAUDET Claudine donne pouvoir à M. CORBEL Stéphane

M. METIVIER Didier

Mme NEVEU Isabelle donne pouvoir à Mme MOREAU Geneviève

M.LEROY Mickaël

M. LE GRASSE Jean-Pierre donne pouvoir à Mme AUZANNEAU Chantal.

**Secrétaire de séance** : Mme SERVAIS Françoise.

**Décision n°7/2019 du 27/05/2019**

L'adoption et la signature d'un marché de travaux relatif à l'extension du presbytère pour la création d'un espace de stockage de matériel avec l'entreprise SARL PERRIN & FILS, sise, 8, rue de la Vallée à Vouneuil-sous-Biard (86), pour un montant total de 42 783.34 € HT.

**Décision n°8/2019 du 03/06/2019**

L'acquisition d'un véhicule utilitaire de type camion benne auprès de la société SDVI SUD, sise à Poitiers (68), rue Joseph Cugnot, ZI de la République, pour un montant de 23 983.33 € HT, décomposé comme suit :

- Acquisition d'un camion benne IVECO DAILY châssis cabine 3.5T = 24 983.33 € HT
- Reprise du camion benne RENAULT B80, immatriculé 7115 TG 86 = 1 000 € HT.

*Certifié exécutoire le présent acte*

*En vertu de l'article L 2131.1 du CGCT*

Transmis en Préfecture, le 07/06/2019

Publié ou notifié, le 07/06/2019

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Gilles MORISSEAU

